



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 Décembre 2024 – 18 h15

Convoqué le 4 Novembre 2024, le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mardi 12 Novembre 2024 à 18h30, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Présent(e)s : AGNOUX Marie-Thérèse, LE MIGNON Marie-Pierre, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, SOULIER Daniel, MORENA Jean-Philippe, HERMABESSIERE Patrick, SAINNEVILLE Jean-Marie, RIVIERE Patrice

Excusé : CAUDIE Christelle, GRANCHER Isabelle, CHARBONNEL Jean-Loup, SABEAU Fabrice

Pouvoirs : GRANCHER Isabelle pour LE MIGNON Marie-Pierre

CHARBONNEL Jean-Loup pour DICHAMP Adeline

Secrétaire de séance : M. SOULIER Daniel

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

A l'ordre du jour

- 1) Approbation du PV du 12 Novembre 2024
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Délibérations Protection social des Agents et CNP
- 4) Délibération Loyers communaux 2025
- 5) Délibération Avenant Faucher (démolition lambris et une partie du plancher du grenier Multiservices)
- 6) Délibération PAPSE
- 7) MAM
- 8) Délibération Prix et Règlement Location des Salles communales et de la Halle
- 9) Compte-rendu Conseil d'école du 15 novembre 2024
- 10) Compte-rendu Réunion des 3 Maires et du DASEN du 28 Novembre 2024
- 11) Questions diverses

1) Approbation du PV du 12 Novembre 2024

Le PV du 12 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Désignation du secrétaire de séance :

M. SOULIER Daniel est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Délibérations Protection social des Agents et CNP

○ La Maire présente aux membres du Conseil municipal l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 visant à renforcer la protection sociale complémentaire des agents territoriaux. La Loi n° 2019-828 du 6 aout 2019 introduit l'obligation de participation financière des employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé.

Les membres présents du conseil votent la mise en œuvre de la réforme de la PSC et retiennent la formule Prévoyance si transposition totale ou partielle de l'ACN dans l'avenir.

1 Abstention (M. Sainneville) et 10 voix POUR

○ La Maire informe les conseillers du renouvellement du Contrat d'Assurance du personnel. A l'unanimité des membres présents le conseil vote le renouvellement du CNP.

4) Délibération refonte du RIFSEEP

La Maire informe le Conseil du changement des modalités de mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Les membres présents du conseil votent les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP à :

1 Abstention (M. Sainneville) et 11 voix POUR

5) Délibérations Loyers communaux 2025

La Maire rappelle que la dernière augmentation des loyers communaux a été délibéré le 29 juillet 2014.

Suite au courrier de Monsieur le Préfet de la Corrèze en date du 5 décembre 2024, la Maire informe l'Assemblée des modalités de révision et d'actualisation des loyers.

La variation applicable au 1^{er} janvier 2025 sur la base du 2^{ème} trimestre 2024 est de 3,26 %. En conséquence les loyers seront les suivants à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Adresse	Montant 2024	Montant loyers au 1 ^{er} juillet 2025
2 rue de la Courtine	282,11	291,31
2 rue de la Courtine	250,00	258,15
La Chèze	391,15	403,90
La Chèze	258,00	266,41
1 bis place Léon Billot	270,00	278,80
1 ter place Léon Billot	270,00	278,80
7 Place de l'église	163,00	168,31
7 bis Place de l'église	360,00	371,74

Les membres de conseil votent l'augmentation des loyers à :

1 Abstention (Mme Mazeau) et 12 voix POUR

6) Avenant Faucher (démolition lambris et une partie du plancher du grenier Multiservices)

∞ La Maire présente le devis de M. Faucher pour la démolition des lambris et une partie du plancher du grenier du Multiservices d'un montant de 5 856,40€ HT.

Après en avoir délibéré les membres de conseil votent à l'unanimité des membres présents les travaux de démolition dans les combles.

∞ La Maire présente le devis de M. Faucher pour la déconstruction du hangar du Multiservices.

Les conseillers n'étant pas favorables, M. Moréna propose d'attendre la fin des travaux pour remettre la question à l'ordre du jour.

7) Crédit d'une agglomération

La Maire relit la Convention relative à la création et l'entretien des aménagements réalisés sur la route départementale n° **135 E 3** dans le cadre de l'aménagement du bourg d'Eyrein signée le 13 mai 2019.

L'objet de la Convention était la réalisation de l'aménagement sur la RD135E 3 du quartier de la Gare depuis le carrefour sur la D1089 jusqu'au pont de la Montane sur une longueur d'environ 560 ml (aménagement réalisé avec les écluses, mise en place de la signalisation verticale) par la commune d'une part et la construction et l'entretien des Routes départementales par le département de la Corrèze d'autre part.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'une agglomération du carrefour sur la D1089 jusqu'à La Terre de Roche, soit l'agglomération actuelle.

8) Délibération PAPSE

Lors du conseil municipal du 15 novembre 2024, le conseil municipal a émis un avis favorable pour la mise en place du Projet d'Activités Physiques et Sportives étalonné et a accepté une participation financière de 300 euros maximum.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ses membres la mise en place du PAPSE sur la commune d'Eyrein.

9) MAM

Mme La Maire informe le Conseil du deuxième courrier de l'Association « L'Arbre de vie ».

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, la mise à disposition des locaux autrefois « La Poste » moyennant un loyer mensuel de 100 euros et d'une participation financière de 200 euros mensuel pour le chauffage.

10) Délibération Prix et Règlement Location des salles communales et de la Halle de l'étang de la Chèze

La Maire présente les trois règlements des salles.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité de ses membres présents, les trois règlements ainsi que les prix de leur location suivant le tableau ci-dessous :

A compter du 01/01/2025	Habitant de la commune	Particulier non résidant de la commune	Associations dont le siège social n'est pas sur la commune	Associations dont le siège social est sur la commune
Salle Polyvalente Journée de 10h au lendemain 10h	250 € Avec cuisine - 150 € Sans cuisine	350 € Avec cuisine - 250 € Sans cuisine	250 € Avec cuisine - 200 € Sans cuisine €	10 € été, 15 € hiver, Pour manifestations gratuites - 30 € Pour manifestations payantes
Salle Polyvalente Week-end du vendredi 16h au lundi 9h	350 € Avec cuisine - 250 € Sans cuisine	450 € Avec cuisine - 350 € Sans cuisine	350 € Avec cuisine - 250 € Sans cuisine - 50 € à l'année pour une activité régulière	20 € à l'année pour une activité régulière

La Halle de la Chèze 1 journée, jusqu'à 22heures	20 €	40 €	40 €	10 €
---	-------------	-------------	-------------	-------------

La Salle des fêtes de la Mairie 1 journée	20 €	50 €	50 €	0 € pour manifestations gratuites 20 € pour manifestations payantes
Forfait ménage : 110 €				

11) Compte-rendu du conseil d'école du 15 novembre 2024

Le 15 novembre 2024 se tenait à l'école d'Eyrein le conseil d'école du RPI.

Le 27 novembre 2024, un courrier de l'Inspecteur d'Académie parvenait à la Mairie nous informant des Effectifs Prévisionnels pour la rentrée 2025 à savoir :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
EYREIN	2	3	1			6	10			22
SARRAN				2	8	6				16
VITRAC								13	6	19
TOTAL RPI	2	3	1	2	8	12	10	13	6	57

12) Compte rendu Réunion des 3 Maires du RPI et du DASEN du 28 novembre 2024

Le 28 Novembre 2024, Le Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale (DASEN) recevait les trois Maires du RPI.

Il nous informait alors de la fermeture d'une classe et plus précisément d'une classe sur la commune d'Eyrein !

13) Questions diverses

► Mme Le Mignon informe l'Assemblée de l'évènement « Mon Territoire a du goût » qui se déroulera le 28 septembre 2025.

La commune se porte candidate à cette journée sous le thème d'une grande tablée et d'un concours bovin.

► Mme Le Mignon informe les conseillers des trois propositions de la SNCF concernant une partie de la parcelle A1790 sise à la Gare d'Eyrein, mitoyenne aux Multiservices.

Option 1 : une cession

Option 2 : une convention d'occupation temporaire

Option 3 : un entretien de la parcelle.

A l'unanimité, le conseil municipal vote l'Option 3.

► Mme Le Mignon informe l'Assemblée de l'invitation de l'APE pour le repas de Noël.

► Mme Le Mignon souhaite réunir la commission « Communication » pour rédiger le bulletin municipal et la commission « école » pour réfléchir aux diverses solutions pour le devenir de notre école.

► Mme Dichamp rappelle les problèmes d'incivilités rencontrés dans le transport scolaire et demande le compte-rendu de la visite des parents. Mme Le Mignon explique que l'entretien a été cordial et le message semble passé.

► M. Sainneville informe le conseil de la chute d'un arbre à la Dinette.

► M. Rivière est informé de la visite d'Ineo le 11 décembre pour le changement d'ampoule à La Rebeyrotte.

► Mme Mazeau présente les photos des trois nouveaux camions de Tulle Agglo chargés du ramassage des ordures.

Lors des vœux de la Maire le 4 janvier 2025, Mme Mazeau présentera les nouvelles dispositions mises en place et répondra aux questions des habitants.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance

M. SOULIER Daniel

Madame La Maire

Marie-Pierre LE MIGNON